ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 22 février 2011 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2011

NOR : *ETSR1130100A*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale et modifiant le décret n° 97-157 du 20 février 1997 relatif aux emplois de directeur régional, de directeur départemental et de directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié, relatif à la formation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, et notamment ses articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11,

Arrêtent :

Article 1er

La liste des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2011 est modifiée comme suit :

M. Jacques CARTIAUX, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, est remplacé par M. Nicolas PARMENTIER, directeur adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques.

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines à l'agence régionale de la santé d'Île-de-France, est remplacé par Mme Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, chef du pôle offre de soins et médico-social de la délégation territoriale du Val-d'Oise, agence régionale de la santé d'Île-de-France.

Mme Dominique ROCHE, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social, est remplacée par M. Michel RONDEAU, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 2

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 22 février 2011.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du bureau de la formation professionnelle tout au long de la vie,
A. Randrianarison